

Financement du Fonds de Solidarité pour le logement (FSL)



Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise

Anne PETERTIL

Service Etudes et Aménagement, Habitat, Urbanisme et
Prévention des risques

25 rue de la Gare- Oulmes

85 420 RIVES D'AUTISE

Tel : 02 51 50 48 80

etudes.techniques@cc-vsa.com

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Depuis 1994, la Communauté de communes participe au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Ce fond permet d'aider et d'accompagner les familles ou les personnes rencontrant des difficultés d'accès et de maintien dans un logement. Les aides accordées par le FSL sont des aides d'urgence dédiées aux personnes en difficultés. Les aides du FSL peuvent notamment permettre :

- de financer le dépôt de garantie, le premier loyer, l'assurance du logement,
- de rembourser les dettes de loyers et charges comprises dont le règlement conditionne l'accès à un nouveau logement,
- de rembourser les impayés de factures d'eau, d'énergie et de téléphone.

TYPE D'AIDE

Prêt ou subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté de communes Vendée Sèvre Autise

TYPE DE BENEFICIAIRES

Personnes défavorisées.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Les modalités et critères d'attribution dépendent de chaque département. Il convient donc de prendre contact avec votre Conseil Départemental de la Vendée.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

0,25 € par habitant

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat, Département, CAF, MSA, distributeurs d'eau, EDF-GDF

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2024 : 3970€

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

NC

OBSERVATIONS

